

Honoraires de transaction

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et calculés sur le prix net vendeur

Prix net vendeur	Montant forfaitaire maximum *
Inférieurs à 24 999 €	4 000 € TTC
25 000 € à 39 999 €	4 500 € TTC
40 000 € à 49 999 €	5 000 € TTC
50 000 € à 69 999 €	5 500 € TTC
70 000€ à 79 999 €	6 000 € TTC
80 000€ à 99 999 €	7 000 € TTC
100 000€ à 119 999 €	7 500 € TTC
120 000 € à 159 999 €	8 000 € TTC
160 000 € à et au-delà	5 % TTC

^{*} Après avoir étudié le marché et discuté des difficultés et / ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire s'entendent sur le forfait des honoraires qui peut être inférieur au forfait maximum des honoraires. Cet accord interviendra en fonction des spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente, et devra être matérialisé à la signature du mandat.

Frais de rédaction d'actes de vente

Compromis à la charge de l'acquéreur :

500 € TTC

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.